

Appel du Luxembourg

Pour l'Interdiction des Amalgames dentaires au Mercure

Invités par l'ONG luxembourgeoise "AKUT asbl" et l'"European Academy for Environmental Medicine" (EUROPAEM) et sous le Haut Patronage du Ministre de la Santé luxembourgeois, d'éminents scientifiques, chercheurs, médecins, hommes politiques, syndicalistes, représentants d'ONG et d'Associations de patients se sont réunis à Luxembourg pour débattre et pour attirer l'attention sur les risques considérables en matière de santé et d'environnement posés par le mercure des amalgames dentaires.

En conclusion de cette conférence internationale, les participants ont lancé l'appel solennel qui suit à l'adresse de la Commission européenne, du Parlement européen et de toutes les autorités sanitaires européennes et mondiales afin qu'ils décident, le plus rapidement possible, l'interdiction du mercure dans les matériaux dentaires.

Appel du Luxembourg

Les signataires, participants de la Conférence internationale du Luxembourg ou partisans soutenant les objectifs de cette conférence :

- considérant la **toxicité scientifiquement incontestable** et donc les **effets toxiques pour la santé et l'environnement du mercure** sous ses différentes espèces chimiques
- considérant les efforts de l'UNEP ainsi que la Communication de la Commission européenne au Conseil et au Parlement européens concernant la **stratégie communautaire sur le mercure**
- prenant acte de la résolution du Parlement européen appuyant cette stratégie communautaire et remettant en question l'utilisation des amalgames dentaires
- rappelant que depuis longtemps déjà, tant sur le plan européen qu'international, des scientifiques et chercheurs indépendants, des médecins environnementalistes, des médecins et dentistes objectifs ainsi que des représentants d'ONG et d'Associations de patients ne cessent de prévenir les responsables politiques et l'opinion publique des **dangers du mercure, notamment en dentisterie**
- étant donné que ces avertissements s'appuient en particulier sur l'application du principe de précaution et sur une réelle politique de prévention en santé publique et environnementale
- considérant que les amalgames dentaires représentent la première et principale source d'exposition au mercure dans les pays développés**
- considérant les données scientifiques récentes mettant en évidence la **réelle implication du mercure dentaire dans la survenue et l'augmentation de nombreuses pathologies à plus ou moins long terme**
- étant donné que l'amalgame au mercure n'est pas un alliage stable, mais un mélange complexe qui libère de façon continue du mercure et d'autres métaux toxiques, comme l'argent
- considérant que les expérimentations sur des animaux et sur des cellules humaines ainsi que des autopsies mettent en évidence **l'accumulation de ces métaux toxiques dans l'organisme**
- considérant que c'est surtout **le mercure élémentaire à l'état de vapeurs** qui est véhiculé jusqu'au **système nerveux central** dans lequel il s'accumule
- et que par ailleurs cet apport de mercure s'ajoute à ses autres sources et ceci sous ses différentes formes, présentes par exemple dans la chaîne alimentaire ou lors d'expositions professionnelles
- considérant que **cette accumulation de mercure peut provoquer des maladies chroniques** en fonction de la dose, des conditions d'exposition, de la susceptibilité individuelle influant sur les mécanismes de détoxication

- constatant que dans les pays industrialisés **le mercure dentaire constitue**, de par les rejets des cabinets dentaires et de la crémation, **la seconde source de pollution de l'environnement et de la chaîne alimentaire**
- avertis des risques pour la santé liés au mercure, notamment :
 - **sa toxicité cellulaire exceptionnelle**
 - **sa neurotoxicité spécifique tant centrale que périphérique** (aiguë et dégénérative)
 - **ses effets perturbateurs sur le système immunitaire et sur le système endocrinien**
 - **ses risques extrêmement graves pour la fertilité ainsi que pour le développement embryonnaire, fœtal et post-natal**
- considérant donc que des atteintes à la santé parmi lesquelles des maladies inflammatoires et dégénératives peuvent résulter de l'exposition au mercure des amalgames
- considérant le grand nombre d'études scientifiques impliquant le mercure et les autres métaux dentaires dans des pathologies parfois très graves
- **concluant de ce fait que l'utilisation du mercure dans les soins dentaires constitue non seulement un risque indéniable pour beaucoup d'adultes, mais aussi pour toute vie avant ou après la naissance**

Sont d'avis :

que les autorités de l'Union Européenne, de l'OMS ainsi que les Ministères nationaux de la santé doivent tenir compte de façon responsable de ces avertissements de plus en plus nombreux,

qu'en conclusion le mercure doit être interdit dans les matériaux dentaires le plus vite possible car la santé de beaucoup de citoyens européens en dépend.

Luxembourg, le 10 Novembre 2007

Les signataires de l'appel du Luxembourg (version anglaise) :

Jean HUSS

AKUT asbl, LUXEMBOURG

Dr. KURT E MULLER

European Academy for Environmental Medicine e. V., GERMANY

Marie GROSMAN

Professeur agrégé de sciences de la vie, Association Non au mercure dentaire, FRANCE

Prof. Boyd E. HALEY

Professor of Chemistry-Biochemistry, University of Kentucky, Lexington, USA

Dr. Graeme MUNRO-HALL

International Academy of Oral Medicine and Toxicology, UNITED KINGDOM

Dr. Joachim MUTTER

Institute of Environmental Medicine and Hospital Epidemiology at the University Medical Center, Freiburg, GERMANY

Prof. André PICOT

Directeur honoraire de Recherche CNRS, Président de l'Association de Toxicologie - Chimie ATC, Paris, FRANCE

Prof. Vera STEJSKAL

Associate Professor at University of Stockholm and First Faculty, Charles University Prague, Danderyd, SWEDEN